

Conseil municipal du 9 novembre 2016

Cession matériel radio

Monsieur le Maire

Lors du conseil municipal du 11 juillet 2016, nous avons adopté la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF. Elle porte sur les projets Centre Social Animation Collective Familles.

Dans ce projet, une des actions concerne la création de supports de communication type flyers, développement de l'affichage, utilisation d'internet et de la radio et ceci dans le but de faire connaître les actions du centre social de Saint-Marcel.

Il était donc question d'utiliser la radio, d'où notre étonnement de constater dans les décisions prises la cession du matériel radio à la MJC de Demigny.

Nous pensons qu'il est préjudiciable de se débarrasser d'un outil qui ne doit pas seulement être considéré comme un outil de communication. L'atelier radio permettait aux jeunes et moins jeunes, d'apprendre à parler dans un micro, à s'écouter, gérer ses émotions. L'activité radio était un outil pédagogique par la recherche d'informations et la rédaction de sujets d'actualité ou culturels, savoir décrypter les informations, les vérifier. Donc un outil complet qui a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage sur France 3 Bourgogne.

Actuellement les jeunes sont submergés d'informations et de désinformations et il serait intéressant de développer de nouvelles activités pédagogiques qui leur permettraient de se faire leur propre opinion, en prenant du recul et de les exprimer autrement que par des tweets.